



Saint-Avertin, le lundi 14 décembre 2020

Monsieur le Directeur académique
d'Indre et Loire
267 rue Giraudeau
CS 74212
37042 TOURS CEDEX 1

Monsieur le Directeur des services de l'Education nationale,

Vous dites être sensible à la situation des directrices et directeurs d'école. Ainsi, vous avez mis en place un groupe de travail sur ce thème le 18 septembre 2020.

Ce groupe avait mis en exergue votre volonté d'alléger le travail administratif demandé à ces personnels. Récemment et à plusieurs reprises nous vous avons contacté pour que cette volonté de simplification soit transformée en actes.

Vous nous avez répondu uniquement à propos de la formation des directrices et directeurs, en nous annonçant des réponses prochaines quant aux autres sujets pour lesquels nous avons noté des avancées positives : les inscriptions des élèves sur ONDE et celles des enseignants sur GAIA.

La lettre info du 10 décembre dernier est-elle votre réponse ?

Il y est en effet fait mention d'un accroissement des demandes administratives et non plus d'un allègement. Dans le contexte actuel, c'est inquiétant.

"PPMS AI et RM

Dans un souci de simplification et d'allègement des remontées des documents concernant les PPMS AI et RM, mais aussi pour les rendre plus opérationnels pour la DSDEN et pour la Préfecture, voici la liste des pièces à faire remonter uniquement par voie numérique à l'IEN de circonscription, au plus tard le 15 janvier 2021, en un seul dossier, dans l'ordre indiqué, précédé de la page de garde proposée :

- Annuaire de gestion de crise (modèle)*
- 2 plans : locaux et abords de l'école*
- Nombre total de classes, effectif total des élèves, par niveau de classe*
- Nombre, nom et fonction des adultes (PE, RASED, ATSEM, AESH, intervenants, ...)*
- Risques majeurs susceptibles d'être encourus par l'école selon sa localisation (carte risques majeurs et dossier départemental risques majeurs) et conduite à tenir retenue selon les types de risques*
- Risques AI, choix faits de la conduite à tenir dans le scénario « s'enfermer » et/ou « s'échapper » au regard des locaux.*

Il ne s'agit que des pièces de vos PPMS mises à jour chaque année.

Vos dossiers complets sont à conserver à l'école.

Pour rappel, votre exercice PPMS AI est à réaliser au plus tard le vendredi 18 décembre 2020 et la fiche de synthèse de l'exercice remontée dans les plus brefs délais à l'Inspecteur de la circonscription."

Nous comprenons bien qu'il s'agit de simplifier la tâche des services de la DSDEN et de la Préfecture, qui sont probablement, eux aussi, submergés par les demandes. Mais ce travail supplémentaire demandé aux

directeurs, déjà à bout de souffle, n'est pas acceptable : cela va à l'encontre des annonces que vous avez faites, et nous ne comprenons pas la stratégie suivie.

Nous vous demandons donc que cette remontée soit annulée afin que votre volonté première d'allègement soit réelle.

Nous réitérons aussi la demande que des contacts soient pris avec les mairies pour qu'elles inscrivent les élèves dans ONDE. Nous attendons aussi que les inscriptions aux stages ne transitent plus via les directrices ou directeurs mais soient envoyées directement sur les adresses professionnelles des collègues. Ces deux points avaient été validés lors du GT direction de septembre.

Les directrices et directeurs ont besoin de bienveillance, ne l'oublions pas.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur Académique, en notre attachement au service public d'éducation et à l'unité de tous.

Cédric Picard

Secrétaire Départemental des Enseignants de l'UNSA